



état des lieux non délivré, travaux non finis

Par **lilou1971_old**, le **03/12/2007** à **15:04**

bonjour,
je suis entrée dans une nouvelle location depuis le 3 novembre et l'état des lieux a été effectué le jour même par l'agence immobilière et à ce jour je ne l'ai toujours pas reçu.

Un avenant devait être fait car divers éléments n'était pas installé dans le logement à savoir : cuisine, meubles dans les 2 salle de bains, antenne télé, pose du réseau téléphonique. Et ainsi que l'agencement de la cours (éclairage dans la cours et marquage au sol des emplacements des véhicules). Ces divers éléments devaient être à notre disposition dans un délai très court ors à ce jour la cuisine est posée ainsi que les meubles dans les 2 salle de bains ! C'est toutpas de téléphone, pas d'antenne pour la télé, pas d'éclairage, ni marquage.....

L'agence à encaissé le loyer et les charges (télé, éclairage de la cours, poubelles) ors nous ne bénéficions pas de la totalité de ce que devrions avoir et le propriétaire nous avait fait miroiter un geste sur le loyer pour le désagrement subi !

Que peut-on faire étant donné que nous ne jouissons pas de la totalité du bien loué et que le propriétaire c'est désisté de son "geste" ?

Merci de votre réponse

Par **freesonnerie**, le **05/12/2007** à **13:59**

Bonjour.

Je ne suis pas le mieux placé pour vous indiquer comment faire concernant le loyer.

Concernant les charges que vous payez. Ce ne sont pas des charges mais des provision sur charges. Ce qui veut dire que tous les 12 mois le propriétaire doit vous dire combien ça lui à couté réellement et donc, soit vous faire payer un complément, soit vous rembourser la différence.

Donc cela sera régularisé à la fin de la première année.

Cordialement.

Freesonnerie.